

Strasbourg, le 2 juillet 2026

GREVIO(2026)LD39

Liste des décisions adoptées lors de la 39^e réunion (29 juin – 2 juillet 2026)

L'ordre du jour adopté de la 39^e réunion figure en annexe.

1. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le GREVIO a adopté son projet d'ordre du jour (voir annexe) et son projet d'ordre des travaux.

2. Point 6 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la 38^e réunion du GREVIO et des questions soulevées

Le GREVIO a adopté le projet de rapport de sa 38^e réunion (doc. GREVIO(2026)RAP38-prov). Le rapport final de la réunion est publié sous la référence GREVIO(2026)RAP38.

3. Point 10 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de référence final sur la Lettonie

Le GREVIO a adopté son rapport de référence final sur la Lettonie, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

4. Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de référence final sur l'Ukraine

Le GREVIO a adopté son rapport de référence final sur l'Ukraine, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

5. Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du premier rapport thématique final sur l'Estonie

Le GREVIO a adopté son premier rapport thématique final sur l'Estonie, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

6. Point 13 de l'ordre du jour : Adoption du premier rapport thématique final sur Malte

Le GREVIO a adopté son premier rapport thématique final sur Malte, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

7. Point 14 de l'ordre du jour : Adoption du premier rapport thématique final sur la Roumanie

Le GREVIO a adopté son premier rapport thématique final sur la Roumanie, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

8. Point 15 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet du premier rapport thématique sur la Géorgie

Le GREVIO a approuvé l'avant-projet du premier rapport thématique sur la Géorgie en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

9. Point 17 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet du premier rapport thématique sur le Norvège

Le GREVIO a approuvé son avant-projet du premier rapport thématique sur le Norvège en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

10. Point 18 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet du premier rapport thématique sur la Suisse

Le GREVIO a approuvé son avant-projet du premier rapport thématique sur la Suisse en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

11. Point 21 de l'ordre du jour : Election de la deuxième Vice-Présidente du Bureau

Conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, le GREVIO a élu :

- Pascale Franck, en tant que deuxième Vice-Présidente.

Le mandat de la deuxième Vice-Présidente commence le 2 juillet 2026 pour une durée de deux ans.

12. Point 26 de l'ordre du jour : Dates de la prochaine réunion

Le GREVIO a décidé de tenir sa 40^e réunion du 12 au 15 octobre 2026 à Strasbourg. Il tiendra une réunion en ligne le 23 février 2027, sa 41^e réunion du 7 au 9 avril 2027 et sa 42^e réunion du 26 au 28 mai 2027, à Strasbourg.

ANNEXE

Ordre du jour de la 37^e réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Rapport oral du Bureau
4. Questions administratives et budgétaires
5. Adoption du rapport de la 36^e réunion du GREVIO et questions s'y rapportant
6. État des signatures et ratifications de la convention
7. Développements au sein du Conseil de l'Europe pertinents pour GREVIO
8. Méthodes de travail
9. Représentation du GREVIO dans des comités du Conseil de l'Europe et d'autres instances internationales
10. Représentation/participation des membres du GREVIO et de son Secrétariat à des événements présentant un intérêt pour le GREVIO
11. Échange de vues avec Karin Rowhami-Wimmer (Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT))
12. Adoption du rapport d'évaluation thématique final sur la Belgique
13. Adoption du rapport d'évaluation thématique final sur l'Andorre
14. Adoption du rapport d'évaluation thématique final sur l'Italie
15. Approbation de l'avant-projet de rapport sur Saint-Marin
16. Echange de vues avec Marienne Mikko, vice-Présidente du Comité CEDAW
17. Discussion thématique sur de possibles thèmes pour le 7^{ème} rapport général des activités du GREVIO
18. Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le GREVIO
19. Compilation de pratiques et d'évolutions positives
20. Outils de communication et nouveaux médias
21. Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO
22. Discussion préliminaire sur le contenu de la deuxième procédure d'évaluation thématique du GREVIO

-
23. Dates des prochaines réunions
 24. Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
 25. Questions diverses
 26. Approbation de la liste de décisions prises au cours de la 37^e réunion